



AMICALE SAINT MICHEL GYM TRAMPO

5, Rue Francheterre

43 000 Le PUY-EN-VELAY

Fédération Sportive et Culturelle de France



Chers amis,

**A VOS AGENDAS !**

Voilà enfin le retour du gala de fin d'année !

**Samedi 2 juillet 2022 au Stade Massot**

**17 h 00 : Spectacle Eveil gymnique + numéro des gymnastes du lundi**

**20h30 : Spectacle de toutes les catégories excepté Eveil gymnique**

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation qui, sur le thème des années 80, mettra en lumière le travail des tous les adhérents et viendra clore la saison de notre club.

Afin de faciliter l'organisation le jour J, nous vous proposons de retirer les billets d'entrée en amont les jours suivants (dans le hall de Massot) :

- Mercredi 22 juin 14h30 à 17h30 et 18h30 à 19h30
- Vendredi 24 juin 19h00 à 20h00
- Samedi 25 juin 14h45 à 17h

Ou éventuellement de transmettre au moniteur ou à la monitrice le bon ci-dessous **dans une enveloppe au nom de votre enfant**. Merci par avance de préparer l'appoint (nous n'aurons pas de caisse) ou un chèque à l'ordre de l'ASM.

L'organisation d'une telle manifestation ne peut être réussie qu'avec le **soutien de nombreux parents**. Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourrez apporter.

Bien cordialement.

L'assemblée collégiale

***NB : Pensez à consulter le blog "asmgym eklablog.fr" pour la réinscription de votre enfant***

-----  
Monsieur, Madame ..... Adresse mail ou portable ; .....  
Parents de ..... Groupe : .....

- *désirent participer au spectacle des Eveils à 17 heures et achètent :*

\* ..... place(s) « enfant » de 5 à 16 ans à 2 €

\* ..... place(s) « adulte » à 5 €

- *souhaitent participer au gala de l'ASM ou aux 2 spectacles :*

\* ..... place(s) « enfant » de 5 à 16 ans à 5 €

\* ..... place (s) « adulte » à 10 €

*L'entrée est gratuite pour les moins de 5 ans et bien sûr, pour tous les licenciés du club.*

Règlement joint de ..... € (si chèque, à l'ordre de l'ASM Gym) **dans une enveloppe au nom de l'enfant.**

- *peuvent aider à :*

( ) l'installation (dès mercredi, voir sur le blog pour plus de précisions)

( ) la confection de gâteaux

( ) au déroulement du gala (entrées, buvette .....

( ) la technique : sono, lumières....

( ) le rangement après la fête (samedi à l'issue du spectacle)